

Pré-inscription :

Une pré-inscription pédagogique est indispensable pour tous les candidats au DIU d'Echographie – voir pages 3-4

Pour les candidats médecins généralistes ou spécialistes titulaires d'un diplôme étranger hors UE, à l'exception des étudiants inscrits en DFMS ou DFMSSA, l'autorisation d'inscription peut être prononcée après réussite à un **examen probatoire** anonyme commun (sauf dérogation du coordonnateur régional).

Attention : Il n'y aura pas de convocation à l'examen probatoire (date communiquée sur le site dans agenda, et lieu dans les infos de la région d'inscription).

Les options

Le **DIU d'Echographie et Techniques Ultrasonores** se décline en trois mentions :

- Pour les médecins spécialistes (clinique ou équivalent)
DIU d'échographie et Techniques Ultra-sonores mention Échographie de spécialité
Tronc commun + au moins 1 module dont celui de la spécialité.
- Pour les médecins généralistes et autres
DIU d'échographie et Techniques Ultra-sonores mention Échographie générale
Tronc commun + au moins 4 modules, dont le module « Abdomen » et à l'exclusion du module « Echographie appliquée à l'urgence ».
- Pour les manipulateurs d'électroradiologie médicale
DIU d'échographie et Techniques Ultra-sonores mention Échographie d'acquisition
Tronc commun + les 2 modules « Echographie d'Acquisition » : Abdomino-pelvienne et pédiatrique d'une part, et Superficielle et Vasculaire d'autre part.

Cette formation diplômante se répartit sur 1 ou 2 années universitaires suivant les options, 3 années au maximum. Elles comportent des enseignements théoriques, pratiques et des stages.

L'enseignement est sanctionné par un examen de fin de première partie d'enseignement (tronc commun) et par des examens sanctionnant chacun des modules choisis. Tous les examens sont organisés le même jour pour le tronc commun et pour chaque module, avec sujets et corrections communs pour toutes les Universités coorganisatrices.

L'inscription de l'étudiant aux modules qu'il a choisis doit être déclarée au moment de l'inscription en première année.

Le tronc commun

Le tronc commun obligatoire pour tous les candidats inscrits se déroule en début de première année avec de la physique des ultrasons, de la technologie et du contrôle de qualité des échographes et appareils doppler ainsi que de la séméiologie échographique élémentaire et de l'écho-anatomie générale.

L'examen sanctionnant le tronc commun comprend :

- une épreuve écrite théorique anonyme de deux heures portant sur le programme enseigné dans le tronc commun, notée sur 100 points :
 - physique acoustique et technologie des échographes ;
 - séméiologie échographique.
 - une note inférieure à 40 points sur 100 est éliminatoire.
- une épreuve pratique sur échographe, notée sur 100 points, portant sur
 - l'obtention des images
 - le réglage des appareillages
 - la séméiologie élémentaire.
 - une note inférieure à 50 points sur 100 est éliminatoire.
- l'examen est validé avec une note globale supérieure ou égale à 100 points sur 200

Examen théorique du Tronc Commun

EXAMEN : la date sera communiquée ultérieurement

Délibération théorique: xx/xx/2021 (sous réserve de changement de dernière instant

Délibération finale: xx/xx/2021 (sous réserve de changement de dernière instant) Pour être déclarés reçus au tronc commun et être ainsi autorisés à s'inscrire aux modules choisis, les candidats doivent :

- avoir validé l'examen du tronc commun
- avoir validé un stage hospitalier.

Les candidats n'ayant pas subi avec succès les épreuves de l'examen du tronc commun, ou absents aux épreuves, ne peuvent se réinscrire que l'année suivante avec conservation du bénéfice de l'examen probatoire pour ceux qui l'avaient obtenu.

Les candidats ayant obtenu une note inférieure à 100 avec une note supérieure ou égale à 50 à l'écrit, peuvent conserver le bénéfice de cet écrit l'année suivante. Si la note de l'écrit est inférieure à 50, ils devront repasser l'intégralité du tronc commun l'année suivante.

Les modules

La suite de l'enseignement est organisée en modules optionnels :

- abdomen et digestif
- cardiologie
- gynécologie
- obstétrique
- pédiatrie
- vasculaire,
- appareil locomoteur
- échographie endocrinienne et cervicale
- appareils urinaire et génital masculin
- échographie appliquée à l'urgence
- échographie d'acquisition abdomino-pelvienne et pédiatrique (réservé aux manipulateurs radio)
- échographie d'acquisition superficielle et vasculaire (réservé aux manipulateurs radio)

Les modifications / actualisations du programme sur le site du : <http://naxos.biomedicale.univ-paris5.fr/diue>

L'attestation de fin de 1^{ère} année du DIU national d'Écho-Cardiographie donne l'équivalence du module de cardiologie du DIU d'échographie pour la partie théorique.

L'examen sanctionnant chaque module choisi par le candidat comprend :

- une épreuve écrite théorique anonyme d'une heure portant sur le programme enseigné dans le module, notée sur 100 points :
 - une note inférieure à 40 points sur 100 est éliminatoire.
- une épreuve pratique notée sur 100 points.
 - une note inférieure à 50 points sur 100 est éliminatoire.
- l'examen est validé avec une note globale supérieure ou égale à 100 points sur 200.

Pour être déclarés reçus à chacun des modules, les candidats doivent :

- avoir validé l'examen correspondant au module
- avoir validé un stage hospitalier.

Les candidats ayant obtenu une note inférieure à 100 à un module, avec une note supérieure ou égale à 50 à l'écrit, peuvent conserver le bénéfice de cet écrit l'année suivante. Si la note de l'écrit est inférieure à 50, ils devront repasser l'intégralité de ce module l'année suivante.

Les stages

Un stage obligatoire doit être effectué pour le tronc commun ainsi que pour chaque module. Les stages hospitaliers seront effectués dans un service agréé par le Conseil National Pédagogique et devront comporter au moins 20 vacations (entre 3h30 et 4h00) pour le TC et 30 vacations pour les modules. Pour chaque stage, il sera remis au secrétariat une feuille de validation de stage remplie et signée par le chef du service d'accueil ou le directeur de stage (à télécharger sur le site du DIU).

Concernant les modules « Echographie d'Acquisition » réservés aux manipulateurs radio, la durée des stages, en service agréé, sera de : 20 vacations pour le TC et de 30 vacations par module. Ces stages devront être complétés par 30 vacations sur le site faisant l'objet du protocole de la coopération, tutoré par le (ou les) praticien(s) signataire(s) de ce protocole avec validation d'un carnet de stage

Obtention du diplôme

Pour être déclarés reçus à la fin de la totalité de l'enseignement et ainsi obtenir le diplôme du DIU d'échographie :

- les manipulateurs d'électroradiologie médicale doivent valider le tronc commun ainsi que les 2 modules « Echographie d'Acquisition », ce qui leur confère la mention correspondante.

Vous devez imprimer et compléter la fiche de pré-inscription en annexe puis la joindre à votre dossier d'inscription administrative accompagnée d'un CV et de 5 timbres au tarif normal – envoyer ou déposer à la Faculté de votre inscription

⇒ En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, les modalités d'enseignement sont susceptibles d'être modifiées

Diplôme Inter Universitaire d'Echographie et Techniques Ultrasonores

<http://naxos.biomedicale.univ-paris5.fr/diue>

Formulaire de pré-inscription au DIU ETUS

1^{ère} année d'inscription 2^{ème} année ... 3^{ème} année ... 4^{ème} année ... 5^{ème} année ...

Je soussigné(e) : M Mme

Nom : _____ Nom d'épouse : _____

Prénom : _____ Date de naissance : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Nationalité : Française Union Européenne Autres Précisez : _____

Région de rattachement pour l'inscription et les examens :

Est Ile De France Nord Ouest Rhône Alpes Sud Est Sud Ouest

Cadre réservé à l'administration

Qualité :

Médecin généraliste *Médecin spécialiste Secteur d'activité public Secteur d'activité privé

CCA/ASH *DES *DFMS/DFMSA *Nbre de semestre validés: _____ ***Précisez la spécialité :** _____

Mention demandée :

D.I.U d'échographie spécialisée (TC+1) : 1 module dans le domaine de la spécialité

D.I.U d'échographie générale (TC+4) : 4 modules sur minimum sur 2 ans dont « abdomen et digestif » obligatoire

① Pour les candidats diplômés hors UE: examen probatoire obligatoire (sauf dérogation du coordonnateur)

① Dispense du tronc commun pour les DES de radiodiagnostic & imagerie médicale

Pièces à joindre au dossier :

Lettre de motivation et exposé du projet professionnel en lien avec la formation CV professionnel détaillé

Acceptations de terrains de stages (20 vacances pour le TC et 30 vacances par modules)

Modules choisis

Notez uniquement ceux pour l'année universitaire à venir avec terrain de stage validé

Abdomen et digestif (obligatoire pour la mention « échographie générale »)

Pédiatrie

Vasculaire

Echographie endocrinienne et cervicale

Appareil urinaire et génital masculin

Echographie Clinique Appliquée aux Urgences (mention « échographie de spécialité »)

Prérequis : diplômé de la CAMU, DESC ou DES de médecine d'urgence; travailler dans une unité équipée d'1 appareil d'écho.

Appareil locomoteur (mention « échographie de spécialité »)

Prérequis : radiologues, rhumatologue ou médecin du sport

Gynécologie

Formation complémentaire uniquement après validation du diplôme

Cardiologie

Formation complémentaire uniquement après validation du diplôme et accord du référent national du DIU d'échocardiologie

Certifié exact, le,

Signature du candidat :

Avis du coordonnateur local du DIU ETUS :

Favorable

Défavorable

Date et signature:

Cadre réservé à l'administration

Demande à adresser au coordonnateur de région (cf site du DIU: naxos.biomedicale.univ-paris5.fr rubrique "Inscription")

Consultez l'organisation du diplôme sur le site rubrique "le diplôme"